

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs



COMITE DES VOSGES

LIGUE DU GRAND EST

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS VETERAN (CDC)

REGLEMENT INTERNE

ARTICLE 1 :

Le championnat CDC VETERAN se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs OPEN aussi bien dans son organisation, les classements, les pénalités, les sanctions et le déroulement des rencontres. La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

La règle des joueurs brûlés s'applique aussi aux joueurs vétérans s'ils sont amenés à jouer dans l'une ou l'autre équipe vétérans de leur club. Ils peuvent cependant évoluer librement (hommes et femmes) en CDC Open et CDC Féminin sans être considérés comme joueurs brûlés.

Par rapport aux CDC OPEN, il existe cependant plusieurs spécificités dans les CDC VETERAN. Elles sont décrites ci-dessous.

ARTICLE 2 :

Compositions des équipes :

La composition des équipes est ouverte aux vétérans (femme ou homme) âgés de 60 ans ou plus dans l'année.

Les équipes sont constituées de 4 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 5 joueurs (1 remplaçant maximum).

Pour la saison 2018, il est envisagé que les équipes soient composées de 6 joueurs plus 2 remplaçants à l'identique des CDC OPEN. La commission des compétitions prendra la décision au cours de l'année 2017 et informera tous les Présidents de club avant la fin de l'année.

Remplacement des joueurs :

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le Tête à Tête. Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer un joueur dans l'une et/ou l'autre équipe.

Attribution des points :

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 2 points en tête à tête, 4 points en doublette, 6 points pour la triplète et 2 points pour le dernier tête à tête.

Ordre des parties :

1	4 Tête à Tête à	2 points	Total	8pts
2	2 doublettes à	4 points	Total	8pts
3	1 triplète à	6 points	Total	6pts
	1 Tête à Tête à	2 points	Total	2pts

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (max = 24) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés. L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 13 à 0 (3 points et point average de + 13).

Les divisions et poules :

Pour 2017 la grille sera la suivante :

Élite :	1 poule
Division 1	2 poules
Division 2	2 poules
Division 3	4 poules ou plus

La commission des compétitions se réserve le droit de faire évoluer cette grille par la création de divisions intermédiaires.

Arbitrage :

La présence d'un arbitre est facultative mais le club organisateur peut en désigner un s'il le souhaite.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement intérieur, adopté en comité départemental des Vosges à Golbey le 25 février 2017, est valable tant qu'il n'est pas modifié, rectifié ou supprimé par le comité départemental des Vosges.

Fait à Golbey, le 25 février 2017

Le Secrétaire Général

Le Président du Comité des Vosges

